

**Procès-verbal de l'assemblée générale de la SQRP
tenue le 30 octobre 1999 à l'Hôtel Radisson, Québec**

1. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale de 1998 disponible sur le site web de la SQRP.
 4. Rapport du comité exécutif.
 - 4.1 Rapport général, Thérèse Bouffard
 - 4.2 Rapport de la secrétaire-trésorière, Sylvie Normandeau
 5. Rapport du responsable des Monographies, Claude Braun.
 6. Propositions d'amendements à la charte pour l'intégration du (de la) responsable du congrès annuel et du (de la) responsable du comité scientifique
 7. Élections au comité scientifique.
 - 7.1 Poste de président élu
 - 7.2 Poste de représentant étudiantSous réserve de l'acceptation des amendements à la constitution du comité exécutif proposés au point 6,
 - 7.3 Poste de responsable du comité du congrès 2000
 - 7.4 Poste de responsable du comité scientifique
 8. Mot du responsable du congrès, Réjean Tessier.
 9. Prix Guy Bégin 1999.
 10. Varia.
 - 10.1 Nouveau doctorat à l'Université de Moncton
 - 10.2 Remerciements
 11. Levée de l'assemblée.
-

1. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée.

Claude Braun est élu président d'assemblée. L'assemblée débute à 12h15 pm.

2. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité après modifications.

3. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale de 1998 disponible sur le site web de la SQRP

Le procès verbal (accessible sur le site web de la SQRP) est adopté à l'unanimité.

4. Rapport du comité exécutif.

4.1 Rapport général, Thérèse Bouffard

Le comité exécutif a longuement discuté de l'arrimage possible entre l'ACFAS et la SQRP. Comme il s'y était engagé, Michel Boivin a fait des contacts avec l'ACFAS pour s'informer des modalités que pourrait prendre une telle association entre les deux

sociétés, ce qui comprend les avantages et les désavantages. Les discussions se poursuivent au sein du comité qui veut explorer aussi d'autres pistes pour résoudre les problèmes à la base de ce dossier, notamment le besoin d'accroître le dynamisme et la visibilité de la Société, la relative désaffection des collègues plus seniors auparavant très actifs et qui le sont moins maintenant. Des problèmes plus pratiques font aussi l'objet de discussions, notamment le moment de l'année où se tient le congrès. L'automne n'apparaît pas pour tout le monde comme le moment le plus propice de l'année car plusieurs autres sociétés scientifiques tiennent leur congrès à cette même période. Les discussions continuent à cet égard au sein de l'exécutif.

Par ailleurs des discussions ont eu cours au sein de l'exécutif pour rendre le fonctionnement des activités de la Société plus efficace. Ces discussions ont donné lieu aux propositions d'amendements de la charte et de la composition du comité exécutif qui seront discutées au point 6 de l'ordre du jour.

La question de l'avenir des Monographies a aussi fait l'objet de discussions et Claude Braun fera le point sur les démarches qu'il a entreprises à cet égard. De façon parallèle nous avons aussi discuté d'autres possibilités d'aide à l'édition que la Société pourrait favoriser, dans les limites de son budget.

Enfin, la SQRP a définitivement pris le virage électronique et tout le monde a pu constater le travail énorme que Jacques Beaugrand a accompli en une année et pour lequel la Société le remercie chaleureusement. Jacques Beaugrand a commencé à dresser un plan des projets de développement de la Société incluant une plate-forme organisée de discussions, un système d'archivage sur internet des publications des membres et éventuellement une revue de publications électroniques comme c'est déjà le cas pour d'autres sociétés.

4.2 Rapport de la secrétaire-trésorière, Sylvie Normandeau

L'état des revenus et dépenses pour l'année 1998-1999 a été vérifié par Madame Huguette Varin (UQAM)

Revenus

Cotisations annuelles 5 080\$
Déficit Congrès 1998 (3 545)\$
Remboursement Congrès 1998 2 000\$
Surplus Congrès 1997 2 750\$

6 285\$

Dépenses

Frais d'administration
Frais de bureau 1 412\$
Frais de déplacements (Comité exécutif) 826\$
Frais bancaires 0\$
Frais de représentation 521\$

Amortissement micro-ordinateur (1 500\$ -20%)300\$

Activités

Congrès 1999 3 000\$

Bulletin 0\$

Prix et bourses 1 000\$

Achat de Monographies 1 377\$

8 436\$

Déficit de l'exercice (2 151\$)

Surplus accumulé au début de l'exercice 28 788\$

Surplus accumulé à la fin de l'exercice 26 637\$

5. Rapport du responsable des Monographies, Claude Braun

Claude Braun souligne qu'il a toujours été difficile de gérer les Monographies de la SQRP. La SQRP peut néanmoins être fière de la série des Monographies, toutes publiées dans le cadre d'une entente avec les Presses de l'Université du Québec (PUQ). La SQRP a une dette de gratitude pour les excellents efforts du dernier gestionnaire du dossier des Monographies, Marc Provost. Malheureusement, durant cette période les auteurs, ainsi que le comité exécutif de la SQRP ont été témoins de quelques difficultés. Il faut comprendre que le marché de petits ouvrages de haut calibre académique en langue française est très étriqué. D'abord, il ne peut, semble-t-il vivre sans subventions gouvernementales. Seuls les éditeurs universitaires sont mandatés pour produire de telles oeuvres. L'intérêt des PUQ était donc de produire les Monographies à peu de frais avec un minimum de dépenses de mise en marché ou de distribution à l'aide de subventions accordées par la maison mère (l'Université du Québec). Les Monographies ont été publiées sans support aux ventes et sans trop d'effort de distribution. Ceci a résulté en des ventes déplorablement faibles, à un point tel que l'effort des auteurs n'en valait plus la chandelle. Du moins telle fut l'opinion de plusieurs auteurs ainsi que du comité exécutif de la SQRP et aussi, du gestionnaire des Monographies du moment, Marc Provost. La SQRP et les PUQ ont donc abrogé leur entente concernant la publication des Monographies. Il n'y a donc plus aucun lien entre les PUQ et la SQRP. La SQRP a d'ailleurs racheté un stock important de Monographies qu'elle va pouvoir vendre lors de ses congrès annuels et aussi à la pièce tout au long de l'année. Il faut comprendre toutefois que les PUQ ont gardé une part importante du stock et continuent à vendre les Monographies.

À partir du moment de rupture de l'entente PUQ-SQRP, Marc Provost est bravement parti à la recherche d'un nouvel éditeur (1997-1998). Quelle ne fut pas sa tristesse de découvrir qu'aucun éditeur n'était intéressé à conclure une entente d'édition de telles œuvres. Devant ce cul de sac Marc a, naturellement, donné sa démission. Claude Braun a essayé de prendre la relève, avec quelques idées nouvelles du comité exécutif en tête (offre d'échanges de services avec l'éditeur, élargissement des types d'ouvrages pour inclure des

manuels scolaires, des biographies, investissement de quelques fonds additionnels par la SQRP dans le dossier, etc.). Les démarches de Claude Braun se sont soldées par une fin de non recevoir non seulement des bons éditeurs québécois mais aussi des auteurs potentiels. Les auteurs potentiels semblaient avoir perdu confiance dans le pouvoir de vente des Monographies.

Le marché du livre savant a connu une évolution particulière ces dernières années: il y a eu un déclin important des subventions gouvernementales aux éditeurs pour l'édition savante, une concentration en conglomérats de l'édition savante de langue française, l'implantation de chaque groupe d'édition dans une niche plus rigide. Il se peut aussi que la charge de travail accrue des professeurs, dûe aux compressions du financement universitaire, ne leur laisse que bien peu de marge pour l'effort important que la préparation d'une monographie exige.

Bref, Claude Braun arrive à un constat d'échec. C'est à regret et la mort dans l'âme, que Claude Braun annonce la fin des Monographies et sa démission en tant que responsable des Monographies. Il souligne cependant trois voies de solution partielle non mutuellement incompatibles à l'aide à l'édition par la SQRP: 1) convaincre un bon éditeur académique comme Gaëtan Morin d'accepter un projet de livre - à condition de répondre à ses critères de forme et de marchés cibles; 2) exploiter l'internet pour la publication en domaine publique; 3) penser à la création d'une coopérative québécoise d'édition d'ouvrages de professeurs d'universités. Dans ce dernier cas, seule la Fédération Québécoise des Professeures et Professeurs d'Université (FQPPU) pourrait avoir les reins assez solides pour l'investissement requis (équipement de publication, personnel de vente, etc.), mais cela impliquerait que les thèmes seraient multidisciplinaires - bien au-delà de ce qui pourrait intéresser la SQRP.

6. Propositions d'amendements à la charte pour l'intégration du (de la) responsable du congrès annuel et du (de la) responsable du comité scientifique

La SQRP en est à sa vingt-troisième année d'existence et la charte qu'elle s'est donnée lors de sa création est demeurée telle quelle, à l'exception de l'amendement de 1993 précisant le délai à respecter pour aviser les membres de propositions visant à la modifier.

Le comité exécutif a cette année réfléchi à sa structure et en est arrivé à la conclusion que certaines modifications pourraient aider son fonctionnement et celui du comité organisateur du congrès annuel. Il revient cependant aux membres de statuer sur celles-ci.

La première modification concerne l'intégration au comité exécutif de la personne responsable du congrès annuel durant l'année de sa préparation. Outre le fait que le congrès annuel est sans conteste l'activité la plus vitale au dynamisme de la société et à la réalisation des objectifs à la base de son existence, la présence de cette personne au sein de l'exécutif facilitera grandement la nécessaire coordination entre ce comité ponctuel et l'exécutif. Les avis recueillis sur cette question auprès des anciens responsables des comités organisateurs des congrès antérieurs sont positifs.

Par ailleurs, il existe au sein de la société un comité scientifique actuellement composé de quatre personnes. Assez curieusement, la SQRP ne semble avoir défini aucun mandat

spécifique pour ce comité et personne n'agit comme responsable du comité, de sorte que les liens entre celui-ci et le comité exécutif s'en trouvent compliqués. Le comité exécutif a réfléchi à la nécessité de maintenir ce comité et en est arrivé à la conclusion que l'existence de celui-ci devait être maintenue, et qu'un mandat devait lui être confié. En particulier, un des objectifs de la SQRP est de promouvoir l'insertion des étudiants-es de psychologie dans le monde de la recherche scientifique. À cet égard, une des actions favorisant cette insertion est le concours Guy Bégin récompensant un ou une étudiante pour la publication d'un article. Même si ce prix est remis lors du congrès annuel, il ne relève pas de ce dernier et émane directement de la SQRP. L'organisation et la gestion de ce concours par le comité organisateur du congrès s'ajoute à une charge déjà lourde. Au cours de ses délibérations, le comité exécutif a convenu de confier dorénavant ce mandat au comité scientifique. De plus, une des préoccupations de la SQRP est de rechercher des moyens de stimuler son dynamisme et d'augmenter sa visibilité, et il nous apparaît que le comité scientifique devrait explicitement être associé à ce processus. L'intégration au comité exécutif du ou de la responsable du comité scientifique permettrait non seulement un lien plus direct entre les deux, mais serait une reconnaissance du rôle important que devrait jouer ce comité au sein de la Société.

Enfin, pour ceux et celles qui s'en inquiéteraient, comme les réunions du comité exécutif se tiennent maintenant surtout par courriel et appel conférence, la présence de deux personnes de plus au comité n'entraînera pas ou peu de frais supplémentaires à la SQRP.

En conséquence, le comité exécutif propose les amendements qui suivent à la charte de la SQRP:

Que les articles 14 et 15 portant sur la constitution du Comité exécutif et sur la durée des fonctions soient modifiés et libellés de la façon suivante

Article 14: Les affaires de la Société sont administrées par un Comité exécutif composé d'un nombre fixe de membres, soit huit (8), prenant la charge des fonctions suivantes: président(e) élu(e), président(e), président(e) sortant(e), secrétaire/trésorier(ère), conseiller(ère), responsable du congrès annuel, responsable du comité scientifique, et représentant(e) étudiant(e). Le(la) président(e) élu(e) est élu(e) par l'assemblée générale la première année et devient automatiquement président(e) et président(e) sortant(e), la seconde et troisième année, respectivement. Le(la) secrétaire/trésorier(ère), le(la) conseiller(ère), le(la) responsable du congrès annuel, le(la) responsable du comité scientifique et le(la) représentant(e) étudiant(e) sont également élu(e)s par l'assemblée générale.

Article 15: Durée des fonctions: tout membre du Comité exécutif entrera en fonction à la clôture de l'assemblée annuelle et son mandat sera d'un an pour chacun des postes de président(e) élu(e), président(e), président(e) sortant(e), et de deux ans pour les postes de secrétaire-trésorier(ère), de conseiller(ère), de responsable du comité scientifique et de représentant(e) étudiant(e). Le mandat du ou de la responsable du congrès annuel est d'un an et débute à la fin du congrès en cours. Un membre du Comité exécutif demeure en fonction jusqu'à la fin de son mandat ou jusqu'à ce que son successeur ait été élu, à moins que dans l'intervalle il n'ait été retiré en conformité avec les dispositions des présents

règlements.

Que les articles 29 et 30 deviennent respectivement les articles 31 et 32 et que les nouveaux articles 29 et 30 soient libellés comme suit:

Article 29: Responsable du congrès annuel: A la responsabilité du comité local d'organisation du congrès, veille à la coordination des travaux de ses membres, s'assure du bon déroulement de toutes les étapes à réaliser avant, et pendant le congrès, produit le rapport financier de ce dernier.

Article 30: Responsable du comité scientifique: Assure la coordination des travaux de ses membres, la gestion du concours Guy Bégin, et conseille le comité exécutif sur les questions scientifiques de la Société.

Les amendements à la charte sont acceptés à l'unanimité.

7. Élections au comité scientifique.

7.1 Poste de président élu

Une seule candidature a été reçue par le Comité exécutif au poste de président élu et aucune autre candidature n'est proposée lors de l'assemblée générale. La candidature de Monsieur Sylvain Gagnon, professeur au département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières est acceptée à l'unanimité.

7.2 Poste de représentant étudiant

Une seule candidature a été reçue par le Comité exécutif au poste de représentant étudiant et aucune autre candidature n'est proposée lors de l'assemblée générale. La candidature de Madame Isabelle Gonthier, étudiante à l'École de psychologie de l'Université d'Ottawa est acceptée à l'unanimité.

7.3 Poste de responsable du comité du congrès 2000

Une seule candidature a été reçue par le Comité exécutif au poste de responsable du congrès 2000 et aucune autre candidature n'est proposée lors de l'assemblée générale. La candidature de Monsieur Stéphane Bouchard, professeur au département de psychologie à l'Université du Québec à Hull est acceptée à l'unanimité.

7.4 Poste de responsable du comité scientifique

Une seule candidature a été reçue par le Comité exécutif au poste de responsable du comité scientifique et aucune autre candidature n'est proposée lors de l'assemblée générale. La candidature de Madame Ursula Hess, professeure au département de psychologie à l'Université du Québec à Montréal est acceptée à l'unanimité.

8. Mot du président du congrès, Réjean Tessier.

Réjean Tessier rappelle aux congressistes que pour la première fois, tout le congrès a été organisé à l'aide du support informatique et par courrier électronique (inscriptions et propositions des communications). Il prévoit environ 380 inscriptions au congrès. Le

programme comporte 240 communications dont 40 présentations orales dans le cadre de symposiums. Réjean Tessier remercie les membres du comité organisateur et les bénévoles qui ont contribué au succès du congrès.

9. Prix Guy Bégin 1999.

Thérèse Bouffard présente le prix Guy Bégin, au nom de Madame Mona Abbondanza, présidente du comité d'attribution du prix Guy Bégin. Elle explique la procédure suivie pour le choix du meilleur manuscrit soumis pour publication par un étudiant. Dix manuscrits ont été soumis pour évaluation, tous d'un excellent niveau et tous sous presse ou soumis à d'excellentes revues. Deux personnes ont évalué chacun des manuscrits. Thérèse Bouffard remercie toutes les personnes qui ont été impliquées dans le processus d'évaluation des manuscrits.

Le Prix Guy Bégin (au montant de 600\$) est décerné à Monsieur Stéphane Rainville, étudiant à l'Université McGill, pour le manuscrit suivant: S.J.M. Rainville, & F.A.A. Kingdom (1999). Spatial-scale contribution to the detection of mirror symmetry in fractal noise, "Optical Society of America".

10. Varia.

10.1 Nouveau doctorat à l'Université de Moncton

Pierre Cormier, professeur au département de psychologie de l'Université de Moncton, informe les membres de l'assemblée de l'ouverture d'un nouveau doctorat en psychologie clinique à l'Université de Moncton, à compter de la session Automne 2000. Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature.

10.2 Remerciements

Thérèse Bouffard remercie Michel Boivin et Céline Blanchard dont le mandat à l'exécutif se termine.

11. Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 13h15.